

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités

Direction des canaux de Bretagne

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2025-05-15

Rennes, le 15/05/2025

Objet : Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

VU la demande présentée par l'entreprise SARL CHOUAN ;

Considérant que des travaux de confortement de berge, bief de Cicé doivent être réalisés du 19 au 30/05/2025 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive droite de l'écluse de Cicé à 200m en amont de l'écluse de Cicé est interdit à tous les usagers.

Du 19 au 30/05/2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place l'entreprise SARL CHOUAN ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Bruz.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Signé par : VERONIQUE VERON
Date : 15/05/2025
Qualité : CANAUX - SEVAD -
Responsable

Véronique VÉRON



**Travaux de
confortement
de berge**



Cicé

200 m



Propulsé par mvt